



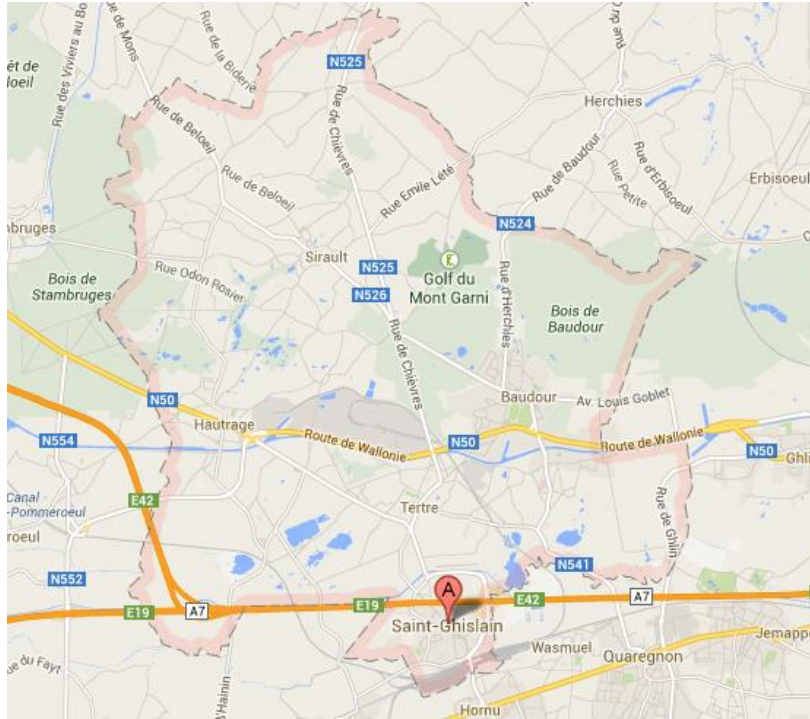
Proposition 1
Plan d'actions sécurité routière
Ville de Saint-Ghislain
Année SAVE 2014

Parents d'Enfants Victimes de la Route asbl
Rue Léon Theodor, 85
1090 Jette
Info@pevr.be – 02/427 75 00
<http://save.pevr.be> – www.pevr.be

Ville de Saint-Ghislain
Rue De Chièvres 17
7333 Tertre



Situation de la Ville de Saint-Ghislain



Saint-Ghislain se situe au cœur de la Province de Hainaut, à l'ouest de Mons.

L'entité jouit d'une position centrale très avantageuse : entre, d'une part, Bruxelles, Charleroi, Liège et Tournai, et d'autre part, Lille, Valenciennes et Paris.

Superficie : 7.007 ha

Nombre d'habitants : 22 956

Zone de police boraine : Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain

Entités : Saint-Ghislain, Baudour, Neufmaison, Sirault, Tertre, Hautrage, Villerot

Personne de contact :

Madame Séverine Demarez

Echevine de la mobilité

severine.demarez@saint-ghislain.be - 0496 62 23 62

Madame Valérie Sillion

Agent Technique et service mobilité

Valerie.sillion@saint-ghislain.be – 0476 78 18 07



Plan d'actions sécurité routière – Ville de Saint-Ghislain

Ce plan cohérent vise à donner à la commune un nouveau souffle pour agir en faveur de la sécurité sur ses routes. Sa finalité repose sur la volonté de PEVR d'inciter les villes et les communes à adopter une culture selon laquelle chaque décision à l'avenir sera prise en tenant compte de la sécurité routière.

La ville s'engage à remplir le plus grand nombre possible d'objectifs de la charte au moyen d'actions concrètes, sur base de l'analyse des accidents ou des problématiques dans la commune. Ces actions peuvent être des initiatives nouvelles mais peuvent également améliorer ou réactiver des actions déjà existantes.

Objectif 1 : réaliser un diagnostic de la sécurité routière

1. Analyser la sécurité des piétons et usagers dits « faibles »

Un contact sera pris avec le criminologue de la zone de police boraine afin d'obtenir les statistiques relatives aux accidents impliquant des piétons ou des usagers faibles de la route (comme les cyclistes).

2. Exposer à la commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de la mobilité les projets relatifs à la mobilité

Le service mobilité informera la CCAT, des projets futurs notamment des projets considérés comme des étapes importantes dans l'amélioration de la sécurité routière en général.



3. Réaliser une cartographie de la zone

La police dispose de statistiques concernant des accidents ainsi que le nombre de véhicules en infraction dans le cadre des contrôles de vitesse. Sur base des analyses effectuées, la Ville peut décider de porter une attention particulière sur des points critiques. Une analyse de l'infrastructure doit toujours être réalisée : est-ce compatible avec l'environnement ? D'autres interventions sont-elles nécessaires pour améliorer la sécurité routière ? Comment les enfants et les jeunes peuvent-ils encore être mieux protégés à ces endroits ?

Les statistiques réalisées révèlent que certains lieux sont plus critiques que d'autres. Des aménagements sont prévus en 2014 :

- Procéder à la mise en place de bollards (Hautrage) rue Octave Mahieu et place Saint-Pierre ;
- Travailler activement à la sécurité de la sortie de l'autoroute : N547 sortie 25 faisant partie du réseau du SPW de Mons. A ce jour, la vitesse autorisée a été diminuée (90km/h → 70km/h), des bandes sonores ont été installées en attendant la possibilité d'y installer un jour un rond-point ;
- Interpeler le SPW quant à certaines interventions qu'ils devraient entreprendre dont le rond-point sur la N547, l'amélioration de la sécurité au carrefour avec la route de Wallonie et la rue Noël Deprez (problème de limitation de vitesse, de luminosité et de visibilité) et l'amélioration de la visibilité au niveau du carrefour dit « Croix Caillaux » ;
- Faire l'étude de l'avenue Goblet pour en réduire la vitesse ;
- ...

Objectif 2 : veiller à prendre en compte, dans la mesure du possible, l'ordre de priorité suivant : les piétons, les cyclistes, les transports en commun et le transport privé

4. Gérer les points/zones problématiques pour les piétons

Certains endroits révèlent un nombre accru d'accidents et doivent donc être aménagés. Un danger pour les piétons est le stationnement sauvage, notamment sur les trottoirs dépourvus de bordure, ce qui oblige les piétons à emprunter la chaussée. Malgré l'existence de



nombreux parkings gratuits, les automobilistes se garent au plus près du lieu où ils doivent se rendre.

Pour 2014- 2015, la Ville de Saint-Ghislain a choisi quelques projets :

- Étudier une nouvelle signalisation plus lisible des parkings présents dans la ville de Saint-Ghislain
- Etudier la possibilité de réaliser des trottoirs là où il n'y en a pas encore (rue Lenoir, rue Beriot SPW Ath)
- Étudier la possibilité de modifier, les parkings déjà en place pour améliorer leur utilisation pour les voitures et pour les poids-lourds.
- Création d'emplacements de parking supplémentaires à la rue des Agaches.
- Etudier la possibilité de mettre en place un parcours d'accès au zoning de Tertre pour les poids- lourds.
- Rappeler la réglementation relative aux stationnements en collaboration avec la zone de police (courrier)

Le site internet communal offre aux citoyens la possibilité d'être informés sur les différents [aménagement majeurs](#) entrepris sur le territoire de l'entité de Saint-Ghislain, précisant leurs objectifs et leur durée.

La zone de police boraine propose également un lien internet (Facebook), sur lequel les citoyens peuvent s'exprimer, mettre en évidence des problèmes rencontrés en matière de sécurité routière et obtenir des conseils.

5. Promouvoir l'utilisation du vélo et améliorer la sécurité des cyclistes

D'une part, la ville souhaite encourager l'utilisation du vélo par différentes actions et d'autre part, elle donne priorité à l'amélioration de la situation, de l'état et de la signalisation de certaines pistes cyclables.

Les projets suivants sont prévus pour 2014 - 2015 :

- Assurer l'entretien des pistes cyclables (utiliser la balayeuse pour pistes et trottoirs de l'administration communale) et contacter le SPW et la Province pour les pistes étant de leurs responsabilité ;



- Augmenter la signalisation (avec panneaux spécifiques) pour indiquer le passage des cyclistes, notamment lorsque la piste cyclable est interrompue ;
- Porter attention à la vitesse trop élevée dans diverses rues par le placement d'analyseurs de trafic ;
- Contrôler davantage les stationnements interdits sur les pistes cyclables ;
- Etudier l'aménagement des pistes cyclables d'un point de vue global année après année (voir les possibilités de lier les pistes existantes) ;
- Aménagement d'un circuit vélo le plus sécurisé possible entre Neufmaison et Sirault.

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité en 2014, la Ville va organiser un parcours le plus sécurisé possible de Neufmaison à Sirault. Une action qui aura pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo. L'asbl Provélo et l'asbl Gracq seront associées au projet, les participants pourront faire graver leur vélo et compléteront un questionnaire au terme de la journée (sur leur expérience).

Objectif 3 : adapter la politique de la mobilité aux enfants et aux jeunes

6. Améliorer la sécurité aux abords des écoles et des salles et hall omnisport

La Ville de Saint-Ghislain a déjà procédé à des aménagements afin d'améliorer la sécurité routière aux abords de toutes les écoles, notamment en installant les mains Julie pour prévenir les usagers de la route de la présence d'un établissement scolaire. Malheureusement, la réalité prouve que ce signal n'est pas suffisant.

Par ailleurs, pour rendre les affluences plus fluides, trois écoles disposent déjà d'un dépose-minute. Des parkings sont prévus à proximité mais la majorité des parents ne les respectent pas.

La continuité des actions et des aménagements ainsi que de nouveaux projets sont prévus pour 2014-2015 :

- Installer un dépose-minute devant une quatrième école ;
- Améliorer l'éclairage aux abords des écoles et des lieux à forte fréquentation et y installer des catadioptres ;
- Sensibiliser les parents à l'utilisation des parkings ;
- Renforcer la présence et les contrôles de police à proximité de ces zones sensibles ;



- Mettre en place avec l'aide des professeurs des balades à pieds avec les enfants pour leurs apprendre à bien se déplacer à pied dans leurs village ;
- Sensibiliser le SPW pour les marquages au sol et certains aménagements à effectuer à proximité des écoles (rue Bériot, rte de Tournai, av.Goblet, rue de Chièvres).

Objectif 4 : garantir un niveau de contrôle élevé et ciblé

7. Installer des radars préventifs

La Ville de Saint-Ghislain a prévu d'acquérir deux radars préventifs mobiles affichant la vitesse et permettant de collecter des informations. Ceux-ci permettront par la suite d'informer la police des endroits problématiques et de prévoir des aménagements adaptés.

8. Maintenir une présence de contrôle de police

En garantissant un niveau de contrôle élevé, la sécurité dans la ville peut être améliorée. En effet, des enquêtes ont montré que si la police effectue des contrôles réguliers, et que les risques d'être pris en faute augmentent donc objectivement, le nombre d'infractions diminue. Et lorsque le nombre d'infractions diminue, la sécurité routière est automatiquement renforcée.

A ce sujet, la Zone de Police Boraine a également des projets en 2014-2015 :

- augmenter les contrôles de vitesse (notamment avenue Noël Deprez (présence d'un panneau SAVE)) ;
- abords des écoles.



Objectif 5 : assurer un rôle d'exemple en tant que ville/commune et en tant que responsables politiques

9. Stimuler activement le choix durable de moyens de transport pour les déplacements domicile - lieu de travail des employés et pour les déplacements de travail

Dans le cadre d'un projet éco-zoning, l'IDEA et l'entreprise Yara ont souhaité faire tester à 10 travailleurs de son usine mal desservie en transports en commun, l'utilisation du vélo-électrique. Depuis, deux travailleurs ont adopté cette solution. La Ville de Saint-Ghislain va acquérir cinq vélos électriques en 2014 qui pourraient être utilisés pour le tourisme, pour le service de gardiens de la paix, lors d'action au moment de la semaine de mobilité,...

Par ailleurs, les personnes qui se déplacent en vélo pour rejoindre leur lieu de travail reçoivent des indemnités.

Objectif 6 : mener une politique active de sensibilisation et d'éducation

10. Sensibiliser les enfants et les parents à la sécurité routière

La Zone de Police s'investit dans la sensibilisation des écoliers et de leurs parents. Les actions démarrent à chaque rentrée scolaire. Il s'agit d'une campagne avec une phase préventive et une phase répressive.

Les policiers distribuent des flyers préventifs avec des conseils à destination des enfants et de leurs parents.

A l'initiative du chef de corps, un projet de parrainage des enfants a lieu depuis plusieurs années. Les policiers prennent en charge une classe de 6^e primaire et abordent avec eux plusieurs thèmes dont celui de la sécurité routière. Lors d'un salon de clôture, les enfants accompagnés de leur parrain ont l'occasion d'effectuer un parcours mettant en avant les 'capacités de réactions à freiner', de tester le véhicule tonneaux,...

Les agents de quartier insistent sur la prévention et l'éducation. Depuis plusieurs années, certains élèves de nos écoles bénéficient de l'expérience de l'Asbl Pro Vélo qui les forme à l'utilisation du vélo sur le chemin de l'école.



Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2014, la Ville de Saint-Ghislain souhaite sensibiliser les élèves de secondaire à la sécurité routière :

- organiser des campagnes de sensibilisation à l'alcool et la drogue au volant ;
- informer les élèves sur la signification de la semaine de la mobilité, de la présence des panneaux SAVE, de l'IBSR, de la charte, ... en trouvant un juste équilibre entre l'information et la non-culpabilisation ;
- De plus, à l'initiative du conseil consultatif des aînés de la Ville de Saint-Ghislain, une remise à niveau du code de la route pour les aînés est organisée au cours de l'année 2014.

Objectif 7 : améliorer l'accueil des victimes de la route.

11. Sensibiliser les policiers à l'annonce de la mauvaise nouvelle

PEVR organise des informations destinées aux policiers et qui ont pour objectif d'échanger sur le thème de l'annonce de la mauvaise nouvelle et des attentes et besoins des familles dans les quelques jours qui suivent l'accident de leur proche.

La zone de police boraine a déjà organisé ces informations en collaboration avec PEVR, des cours sont dispensés lors de leur formation mais veillera faire de sorte que tous les policiers de la zone, notamment les nouveaux, soient sensibilisés à ce point important qu'est l'annonce aux familles.